

Notre énergie

Transition / Territoires / Solidarité

LA REVUE DU CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Territoires en transition

À aménager et à ménager

À Tramayes,
la mairie se bat
pour **rénov**er sa
gendarmerie

Dans le Grand Douaisis,
des **balades urbaines**
pour comprendre
l'énergie

À Paris, l'hôpital
devient un
écoquartier sobre,
mixte et inclusif

Enfin conscient des erreurs lourdes de conséquences commises avec l'usage généralisé du zonage (ZUP, ZI, ZH, ZTO... chères au Corbusier), l'État a pratiqué de 1965 à 1985 une active politique d'aménagement du territoire et de décentralisation : missions régionales, agences d'urbanisme, investissements structurants dans les Régions... Mais, dès la fin de la crise pétrolière (1973-1985), le gouvernement a liquidé cette politique. Depuis lors, l'État a essentiellement le souci de développer 21 métropoles, conduisant au déclin économique et démographique des deux tiers du territoire national.

Les territoires bousculent la transition écologique

DIDIER LENOIR
PRÉSIDENT D'HONNEUR DU
CLER, RÉSEAU POUR LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

et contaminent les territoires de toutes tailles, les initiatives bousculent le centralisme étatique dans tous les domaines. Ce numéro de *Notre Énergie* en collectionne les exemples. Une véritable dynamique émane des territoires et son avenir est garanti par l'engagement d'une partie de la jeunesse. L'actualité montre que des jeunes sont capables d'afficher publiquement leurs convictions et d'infléchir les décisions qui concernent leur avenir.

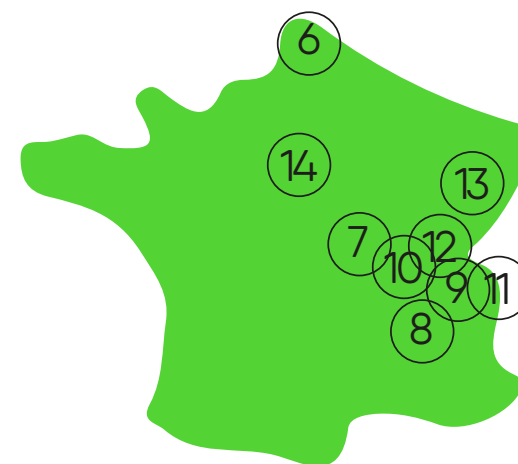
Conséquences fondamentales, les normes nationales n'ont plus de sens. Dans le cadre des objectifs européens et nationaux, les Régions doivent se concerter en permanence avec leurs collectivités et les divers acteurs pour adapter leurs politiques – dans tous les domaines – aux situations et aux opportunités locales. L'État n'a plus à intervenir localement que comme garant de la légalité des décisions.

En parallèle, les initiatives locales et régionales se sont multipliées. Le CLER a contribué dès sa création en 1984 à les fédérer, les conseiller et faire valoir leurs réussites.

Aujourd'hui, la transition écologique fait partie des priorités gouvernementales sans que les moyens nécessaires ne lui soient accordés et surtout sans qu'une décentralisation effective n'affirme la responsabilité individuelle et collective de tous les acteurs. Alors, les jeux se renouvellent, les Tepos se multiplient

Territoires en transition

Pour réussir, la transition énergétique suppose de transformer notre vision du monde et des espaces qui nous entourent, afin de puiser dans les excès de notre société de consommation des leviers efficaces d'économies d'énergie, et transformer les ressources naturelles et renouvelables en énergie. Ainsi, sous le prisme de l'énergie, les territoires et les acteurs qui les animent réinterrogent leurs espaces de vie, leurs patrimoines paysagers et architecturaux. Les projets de planification ou d'aménagement conduisent à leur réappropriation collective. L'implication de tous apparaît comme la clé de voûte des initiatives partagées dans ce numéro de *Notre Énergie*.



4

« Les paysages des énergies renouvelables doivent être pensés avec soin et imagination »

ENTRETIEN AVEC ODILE MARCEL,
PRÉSIDENTE DU COLLECTIF
PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE

6 NORD

Une balade énergétique à travers le Grand Douaisis

7 NIÈVRE

« Projets éoliens : associer les citoyens au plus tôt »

8 ARDÈCHE

Pont d'Aubenas : vers des déplacements doux

9 ISÈRE

Métropole de Grenoble : un ambitieux PLUi

10 SAÔNE-ET-LOIRE

A Tramayes, une rénovation plus compliquée que prévue

11 HAUTE-SAVOIE

La vallée de Chamonix dispose d'un cadastre énergétique

12 ISÈRE

Anticiper l'aménagement durable d'une zone logistique majeure

13 VOSGES

Un Plan climat porté par le Schéma de cohérence territoriale

14 ILE-DE-FRANCE

À Paris, un ancien hôpital devient écoquartier

+

16 Tribunes

18 Actualités

22 Boîte à outils

NOTRE ÉNERGIE :
édité par le CLER
mundo-m
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Directeur de la publication : Jean-Baptiste Lebrun **Rédactrice en chef :** Jane Méry **Ont participé à ce numéro :** Claire Baudiffier, Lisa Della Corte, Jennifer Lavallé, Jean-Baptiste Lebrun, Didier Lenoir, Jane Méry, Elvire Paul, Yannick Régnier, Charlotte Tardieu **Édition :** Claire Baudiffier **Création & réalisation graphique :** Audrey Elbaz **Photo de couverture :** Anyoji Beltrando - Clément Guillaume **INSS :** en cours



ODILE MARCEL

« Les paysages des énergies renouvelables doivent être pensés avec soin et imagination »



Odile Marcel, présidente du collectif Paysages de l'après-pétrole, estime que les paysages de demain, nécessairement constitués d'énergies renouvelables, seront ressentis comme rassurants, efficaces et beaux.

Q u'appelle-t-on le paysage ? Chacun ressent, perçoit et regarde le milieu géographique ambiant dans lequel il vit, qui est son milieu vital et social. Le paysage, c'est ce milieu fait de nature et d'histoire, tel que chacun peut le considérer et le ressentir. Chacun habite, travaille et se déplace dans des paysages ruraux, urbains ou périurbains, dans des paysages de montagne, de bocage ou de champs ouverts, qui sont habités et connus par des gens. Certains paysages ont des traits caractéristiques affirmés qui font qu'on les considère comme ayant de la valeur : les cascades et les falaises, les forteresses, les cathédrales et les villages perchés ont été classés comme des monuments naturels ou historiques depuis les lois de 1906 et 1930. Aujourd'hui, on considère que tout espace forme le paysage de ceux qui y vivent. L'aménagement humain transforme les territoires pour que le genre humain puisse y prospérer : l'idée de paysage implique une qualité, une cohérence,

une composition ou une harmonie. On parle donc de paysages remarquables, ou bien de paysages sinistrés, voire dévastés, avec l'idée qu'ils pourraient et devraient gagner en qualité pour plus de justice humaine.

L'argument de la « protection des paysages » est souvent opposé aux grands projets d'énergie renouvelable. Les paysages n'ont-ils pourtant pas toujours été façonnés par l'énergie ?

Nous sommes habitués à un certain état du monde et nous alarmons quand il change d'aspect. Les perceptions de l'enfance et l'attachement qu'on a pour les lieux que l'on a explorés au commencement de la vie sont des liens très forts. Le temps passe, on aimerait que le monde reste identique. On a tendance à idéaliser le passé, à imaginer que les choses peuvent s'arrêter, ou qu'elles ont été pareilles depuis toujours. Nous n'avons pas spontanément de conscience historique. Nous ignorons l'âge des choses. D'aucuns sont fascinés par le passé, éblouis par l'accomplissement de certains paysages. Ils n'ont pas envie

de les voir disparaître. Depuis la Révolution française, il y a des lois sur le patrimoine et des moyens pour le protéger. Il est important de savoir ressentir la valeur des chefs-d'œuvre du passé. L'Unesco a inventé la notion de « patrimoine mondial » pour que la contribution de chaque pays à ce patrimoine soit universellement reconnue. Bien sûr qu'au Moyen Âge il y avait beaucoup de moulins sur les rivières, les étangs et les crêtes ventées. Depuis la fin du XVIII^e siècle, les paysages de l'industrie ont été implantés dans les régions qui s'y prêtaient.

L'homme équipe et met en valeur le milieu terrestre pour réussir à y vivre du mieux possible. Avec leurs lignes de pylônes et grandes trainées de câbles, les paysages de l'énergie électrique ont été adoptés et salués comme des images du progrès. Il est probable que les paysages de l'énergie renouvelable seront ressentis comme rassurants, nécessaires, prudents, utiles, et la condition pour que persiste le bonheur de vivre. De fait, aujourd'hui, ce qui est en cause est une question de survie. Les énergies renouvelables sont une condition pour que l'humanité persiste dans le milieu terrestre, avec autour d'elle l'atmosphère et le milieu vivant qui lui sont indispensables.

En quoi les approches paysagères peuvent-elles concourir aux transitions ?

Les paysages de l'énergie renouvelable ne sont pas beaux par nature : si on dispose les éoliennes comme des rangées de soldats de plomb mécaniquement alignés, le résultat sera pénible. Si on plante les champs photovoltaïques de façon purement géométrique, il y a des chances que ces paysages productifs ne suscitent pas d'enthousiasme. Ce qui est le cas quand ces équipements s'implantent dans des territoires dont ils bafouent les caractéristiques propres, dont ils ne savent pas « parler la langue » parce qu'ils sont hors d'échelle ou n'obéissent pas aux règles et conventions spatiales qui ont présidé à la composition des paysages locaux. Ce barbarisme caractérise par exemple les zones commerciales qui prolifèrent autour des agglomérations depuis des décennies.

Le code de l'urbanisme ne s'y applique pas. Le résultat est cet espace sans aucun sens ni structure, qui accumule les hangars en forme de boîtes à chaussures autour des villes. Ces équipements n'apportent rien en termes d'espace. Ils constituent des espaces de non-droit, au sens où y sont autorisés des gestes constructifs sans loi ni principe.

À l'inverse, les paysages des énergies renouvelables doivent être pensés et concertés avec soin et imagination, sans quoi on aura un ensemble d'équipements utiles, mais indifférents, voire repoussants, d'aspect. Par ailleurs, la transition énergétique ne consiste pas à remplacer une énergie par une autre : l'idée de transition implique la réduction des consommations et la relocalisation des ressources. C'est là que le paysage redevient un opérateur essentiel pour identifier ces ressources et savoir comment les utiliser. Le mix énergétique de chaque territoire doit être étudié avec soin, en fonction des potentiels renouvelables locaux : vent, soleil, eau, biomasse, géothermie, etc.

Définir la composition de ce mix est l'affaire des décideurs locaux. Une dimension importante pour ce faire est de savoir où et comment seront implantés les équipements d'énergies renouvelables. Cela définira la composition de chacun de ces paysages de l'après-pétrole. Dans quel paysage choisir de vivre ? Notre collectif a élaboré un dispositif intitulé Étap (Énergie et territoire de l'après-pétrole). Il complète le jeu Destination Tepos en simulant la territorialisation du mix énergétique local et en lui permettant d'aboutir à un paysage consenti. Les paysages de l'après-pétrole seront utiles, efficaces, économes et beaux.

Comment les acteurs locaux peuvent-ils faire dialoguer énergie et paysage ?

En s'exerçant à imaginer ensemble les espaces de leur avenir durable, c'est-à-dire résilients, écocompatibles, équitables, bien pensés et imaginés et, de ce fait, en tout point agréables.

PROPOS RECUEILLIS PAR JANE MÉRY, RÉDACTRICE EN CHEF

Une balade énergétique à travers le Grand Douaisis

L'an passé, les habitants ont été invités à enfourcher des vélos électriques pour découvrir leur territoire sous un nouvel angle : celui de l'énergie.

Comment parler de l'énergie autrement ? Comment sensibiliser la population aux questions de transition énergétique en allant au-delà d'aspects purement techniques ? C'est en partant de ces questionnements que l'idée d'une balade urbaine est née dans le Grand Douaisis, territoire des Hauts-de-France qui s'étend sur 38 000 hectares et qui compte 225 000 habitants. « Dans le cadre de l'élaboration de notre PCAET (Plan climat air énergie territorial, ndlr), nous avons missionné Virage énergie sur la question de la sobriété énergétique, qui est souvent le parent pauvre des Plans climat, un angle peu traité finalement », explique Capucine Leclercq, responsable du pôle climat du Scot Grand Douaisis. « Nous sommes spécialisés dans la prospective énergétique et sociétale. En réfléchissant à nos façons de consommer

et produire de l'énergie aujourd'hui et demain, nous proposons aux collectivités avec lesquelles nous travaillons des pistes d'actions pour engager la transition », poursuit Barbara Nicoloso, chargée de mission politiques publiques de sobriété énergétique chez Virage énergie.

L'énergie est partout

Pour innover avec un format ludique et pédagogique et toucher un public le plus large possible, les

deux entités ont décidé de proposer, en juin 2018, une balade à vélo électrique (en partenariat avec l'office de tourisme local) de 15 kilomètres à la découverte de l'énergie sur le territoire. Cités minières de Pecquencourt et De Sessevalle, terroir de Rieulay, paysages agricoles, unité de méthanisation... l'idée était de montrer et faire comprendre que, finalement, l'énergie était partout autour de nous, même si on ne s'en rend pas (ou plus) forcément compte. « Comment a été aménagé le Grand Douaisis ? Quels sont les impacts sur les paysages ? Comment les installations d'énergies renouvelables redéfinissent l'identité du territoire ? Cette balade a aussi permis de voir que notre modèle était celui du tout énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) et de se demander comment il serait possible, désormais, de proposer un aménagement décarboné », détaille Barbara Nicoloso. « Nous sommes ici dans un territoire singulier, fortement marqué par l'activité minière et qui en porte encore les stigmates. Il y a un enjeu très fort à conjuguer sobriété et réhabilitation énergétique, notamment dans nos cités minières », développe Capucine Leclercq.

Marie-Noëlle Marteau Masson, habitante, a participé à la balade avec sa fille : « On ne s'attendait pas à apprendre autant de choses. Nous avons notamment découvert le méthaniseur, qui ressemble à une grosse bulle en taule. Personnellement, je n'ai pas trouvé qu'il venait abîmer le paysage, comme on peut l'entendre parfois. » L'ambition maintenant : proposer d'autres balades de ce type dans les années à venir et travailler sur une version papier (avec le circuit et les diverses informations) pour que chacun puisse le faire seul.

www.virage-energie.org

www.grand-douaisis.com

PAR CLAIRE BAUDIFFIER, JOURNALISTE

« Projets éoliens : associer les citoyens au plus tôt »

Paul Pellet, responsable du développement éolien au Syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre et SEM Nièvre Énergies.

« La préservation des paysages nivernais est un enjeu de taille dans le cadre de projets éoliens pouvant atteindre de 150 à 230 mètres de hauteur. Il faut associer les citoyens au plus tôt. Cela permet une meilleure acceptation, mais aussi une remontée de possibles problèmes, voire de solutions. En effet, les habitants ont la connaissance du terrain, tout comme les acteurs locaux, comme la Société d'économie mixte (SEM) Nièvre Énergies. Cela permet aussi d'informer en mettant en avant les différents impacts tout en brisant des stéréotypes.

Afin d'évaluer ces impacts en amont, deux outils existent : les ZVI (Zones d'influence visuelle) et les photomontages. Les ZVI déterminent d'où on verra les éoliennes et combien on en verra, mais ne traduisent pas le degré d'impact (à quel point on les verra...). C'est là le rôle des photomontages. Des prises de vue permettent d'illustrer la visibilité des éoliennes. Il est préférable de présenter tôt ces éléments pour que les conseils municipaux et les citoyens se rendent compte du potentiel projet et prennent un avis éclairé. La création d'un comité de pilotage permet de réunir le développeur, les bureaux d'étude, les élus, mais aussi les services de l'État * et les associations locales, principalement celles œuvrant pour la préservation du patrimoine et des paysages. Par exemple, sur notre territoire, une association de chasseurs a été très bénéfique en fournissant les sites de reproduction des espèces locales et les

périodes sensibles. Nous avons pu essayer d'éviter d'implanter des éoliennes à ces endroits ou du moins prévoir les travaux en dehors des périodes de reproduction.

Mesures compensatoires

Ensuite, pendant la phase de développement, des études paysagères sont réalisées. Les bureaux d'études, en sus des photomontages, suggèrent (c'est là leur principale valeur ajoutée) des mesures pour réduire les impacts, comme une organisation prenant en compte les axes de visibilité, mais aussi des aménagements aux endroits touchés (création de masques...). Des mesures compensatoires et d'accompagnement d'ordre paysager peuvent ainsi être prévues.

En amont d'un projet, des études (non limitées à l'éolien) peuvent aussi être réalisées à l'échelle du territoire, via les Plans de paysage (subventionnés par l'État et l'Ademe) ou les Aires d'influence paysagère réalisées par les Dreal autour des sites sensibles. Des collectivités peuvent aussi prévoir par elles-mêmes des règles de protection sans étude spécifique comme une distance tampon autour de sites sensibles ou encore une interdiction de construire une centrale photovoltaïque visible depuis une route. Cela dit, ces décisions sans étude peuvent être remises en question par les développeurs, car les covisibilités n'obéissent pas à des distances fixes (certains masques peuvent obstruer immédiatement le champ de vision sur un axe tandis que le relief et un champ de vision dégagé peuvent impliquer une vision très lointaine sur un autre), ce qui justifie d'autant plus les études en amont sur des territoires avec des contraintes importantes identifiées. »

* La DDT, Direction départementale des territoires, et la Dreal, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

ALLER + LOIN

Centre de ressources en ligne du Réseau pour la transition énergétique, « Transithèque Énergies renouvelables et aménagement du territoire ». Sans prétendre à l'exhaustivité, cette bibliobibliographie présente quelques ressources clés sur l'aménagement du territoire dans le contexte de la transition énergétique. Septembre 2019. En savoir plus : www.cler.org

Pont d'Aubenas : vers des déplacements doux

Dans ce quartier d'Aubenas, collectivités et habitants réfléchissent à la façon d'allier développement local et sobriété énergétique collective.

Dans le cadre du Contrat de ville pour les quartiers d'avenir à Aubenas (Ardèche), une commission Habitat et questions urbanistiques a été créée avec les habitants pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine dans le quartier de Pont d'Aubenas. Pendant deux ans (grâce aux financements d'un appel à projets de l'Ademe Auvergne-Rhône-Alpes), l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec 07) a accompagné ses réflexions. L'idée ? Accueillir l'ensemble des acteurs du territoire intéressés par la problématique des déplacements doux dans le quartier afin que chacun apporte son expertise, qu'elle soit technique (urbanisme, sobriété...) ou sensible (vécus, politique...). Élus, techniciens de collectivités, associations et habitants ont ainsi appris à s'écouter, s'exprimer, se taire... bref, à collaborer ! Cela a été rendu possible grâce à un travail d'animation cadré et sécurisant assuré par le centre social et culturel Au Fil de l'eau et soutenu par l'Alec 07 sur les aspects méthodologiques de l'accompagnement au changement. La mairie d'Aubenas a quant à elle défini le cadre, les limites et les impondérables de la concertation. Cet exercice, qui peut paraître long, est indispensable pour créer un climat de confiance et de collaboration positive.

Acceptable pour tous

Après deux ans d'implication de l'Alec 07 dans ces démarches, le bilan est très positif. D'abord, les acteurs ont appris et évolué dans leurs postures et leurs reconnaissances mutuelles. Cet aspect représente un point clé déterminant pour travailler le projet d'une transition énergétique acceptable pour tous, même dans ses transformations

les plus profondes. Ensuite, les expertises ont été valorisées et croisées avec le travail de synthèse formulé par le bureau d'études. Les contraintes structurelles urbanistiques et techniques ont su prendre en considération les craintes, les envies et les idées des habitants dans le cadre bien défini d'une concertation à valeur consultative, non décisionnaire.

Ces éléments, mobilisables à long terme, relèvent d'une valeur ajoutée sur le territoire et permettent d'activer des leviers de sobriété énergétique structurelle. La sobriété structurelle, d'après Négawatt, consiste « à créer dans l'organisation de l'espace ou de nos activités les conditions d'une modération de notre consommation ». Enfin, des actions concrètes de déplacements domicile/école ont été impulsées à l'initiative des habitants et de la commission. Ainsi, un pédibus a été testé sur une semaine et porté par les habitants. La mairie, le centre social et culturel et la communauté de communes ont soutenu cette démarche en offrant aux enfants du quartier une semaine de test de S'Cool Bus avec l'association du même nom pour aller à l'école en rosalie 10 places.

Il est actuellement envisagé, au vu de l'enthousiasme suscité, de pérenniser ces deux démarches qui encouragent l'implication citoyenne. Elles permettent en effet de percevoir des effets à court et moyen terme visibles et concrets pour une amélioration des quotidiens.

Ce type de démarches active des leviers de sobriété énergétique collective et conviviale qui, d'après Négawatt, « relève d'une logique de mutualisation d'équipements ou de pratiques ». La sobriété collective permet de rassembler les acteurs autour d'objectifs communs.

www.alec07.org

PAR CAMILLE SANCHIS, CHARGÉE DE MISSION

À L'ALEC 07, ADHÉRENTE DU CLER

Métropole de Grenoble : un ambitieux PLUi

Augmentation des énergies renouvelables, réduction des besoins énergétiques, rénovation de bâtiments... Le Plan local d'urbanisme intercommunal est en cours de finalisation.

Il aura fallu trois ans de travail technique, politique et de concertation avec les habitants pour élaborer le projet de PLUi de Grenoble-Alpes Métropole, qui va définir les règles de construction et d'occupation des sols des 49 communes du territoire. Arrêté une première fois par le conseil métropolitain en septembre 2018 puis en février 2019, il a donné lieu à une enquête publique au printemps 2019. Les 455 000 habitants et acteurs du territoire ont alors pu formuler leurs remarques et observations sur ce projet.

Subissant actuellement les dernières modifications tenant compte des avis formulés, il sera finalement approuvé fin 2019 et remplacera les plans d'occupation des sols et Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux. « *Un véritable cheminement* », dont Vincent Fristot, adjoint à l'urbanisme, au logement, à l'habitat et à la transition énergétique de la Ville de Grenoble se félicite. « *Le périmètre des discussions était très large, mais la maturité du territoire a permis d'aboutir à de très bons compromis. On parlait pourtant d'une mosaïque de situations administratives différentes. Le travail technique et l'animation politique ont été considérables !* »

Le territoire grenoblois, du fait de sa situation au cœur de montagnes, est tout particulièrement sensible au changement climatique. Dans leur Projet d'aménagement et de développement durables (Padd), qui constitue la pièce maîtresse du futur PLUi, les élus métropolitains ont ainsi choisi comme objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre grâce aux différents

leviers de la transition énergétique. De nombreuses dispositions nouvelles – qui correspondent également aux orientations du Schéma directeur des énergies – vont ainsi être entérinées fin 2019. Le PLUi va par exemple imposer une production d'énergie renouvelable pour les bâtiments neufs (à partir de dix logements). Il prévoit également la densification du réseau de chaleur historique (le deuxième de France) en augmentant les raccordements (à l'occasion de renouvellement de chaudière ou de nouvelles opérations). L'ambition est d'atteindre, pour le réseau de chauffage urbain, un approvisionnement 100 % renouvelable en 2033.

Des usages complémentaires

Avec ses nouvelles règles d'urbanisme, la Métropole cherche aussi à donner un usage complémentaire aux grandes superficies urbanisées, délaissées ou qui ne jouent de rôle que pour le stationnement, en encourageant la production d'énergie renouvelable grâce par exemple à la couverture de panneaux solaires. Côté réduction des besoins énergétiques, le PLUi imposera un plafond de consommation énergétique de 20 % inférieur à la réglementation thermique 2012 (une disposition que la Ville de Grenoble a mise en place avec la modification de son PLU en 2014). Ce sont 1000 logements par an qui seront ainsi rénovés dans le parc privé chaque année, et 800 dans le parc social.

« *Le PLUi est une démonstration de la cohérence des choix réalisés par les élus de la Métropole* », conclut Vincent Fristot. De fait, il aborde dans une dimension systémique plusieurs thématiques : l'énergie bien sûr, mais aussi l'agriculture, l'artificialisation des sols, le transport et les déplacements, dans l'optique aussi de favoriser l'emploi et la cohésion territoriale.

UNE CONTRIBUTION DE LA MÉTROPOLE DE GRENOBLE

À Tramayes, une rénovation plus compliquée que prévue

Cette petite commune tente depuis près de sept ans de transformer une ancienne gendarmerie en logements. Récit d'un long chemin semé d'embûches.

Comment mettre près de sept ans à rénover une ancienne gendarmerie pour la transformer en un collectif de 10 logements ? Si cette question s'était posée en 2013, peut-être que le conseil municipal de Tramayes (Saône-et-Loire) aurait réfléchi à deux fois avant de s'investir dans la démarche. C'est cette année-là qu'il a décidé d'engager un projet de rénovation lourde d'un bâtiment du XIX^e siècle. Tout d'abord, une étude conjointe a été menée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et l'Agence technique départementale. L'équilibre financier de l'opération semblant précaire, une étude plus complète de faisabilité a été confiée à un cabinet d'architectes, et ce en accord et avec le soutien du conseil régional de Bourgogne. Les objectifs et coûts d'une rénovation thermique globale et performante ont ainsi été définis précisément. Le conseil municipal décide alors de lancer l'opération.

Après une nouvelle consultation, un autre cabinet d'architectes (Chambaud) est retenu pour l'élaboration et le suivi du projet. Parallèlement, des demandes de subventions sont faites. Un financement de 90 000 euros (dans le cadre des Territoires à énergie positive pour la croissance verte) et une subvention régionale de 78 600 euros sont obtenus pour la réalisation d'une isolation extérieure en matériaux biosourcés. Mais à l'instruction du permis de construire, un avis défavorable est émis par le service départemental de l'architecture. L'Architecte des bâtiments de France (ABF) a considéré, entre autres, que l'isolation extérieure de la façade située en vis-à-vis du château allait porter préjudice à ce monument. En

désaccord, le maire de Tramayes décide de saisir la commission régionale du patrimoine et des sites, ainsi que la ministre de l'Écologie. Mais la commission régionale confirme la position de l'ABF, allant même jusqu'à écrire que le projet de rénovation globale était contraire à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, position divergeant avec le courrier de soutien fait par la ministre de l'Écologie. Après une tentative avortée de conciliation avec l'ABF en présence du sous-préfet, le maire, avec l'accord du conseil municipal, décide d'attribuer le permis de construire. Le préfet signale au maire que l'avis de l'ABF est un avis conforme incontournable et l'invite à annuler ce permis de construire. Toujours en accord avec le conseil municipal, et avec le soutien juridique de Maître Cécile Cessac, avocate, le maire confirme au préfet le maintien du permis de construire. Considérant ce dernier illégal, le préfet saisit le tribunal administratif de Dijon. Après analyse, ce dernier confirme l'illégalité du permis de construire, tout en soulignant qu'il n'a pas été démontré que l'ABF avait commis des erreurs.

Refus illégal

Fort de cette dernière remarque, le maire poursuit auprès de la cour administrative d'appel de Lyon et insiste dans son mémoire sur les incohérences de l'argumentation de l'ABF. Cette dernière juridiction donne enfin raison à la municipalité en indiquant que le refus de l'ABF était illégal, ce dernier n'ayant pas compétence pour statuer sur les aspects techniques d'une rénovation énergétique. Depuis, le projet est reparti sur de nouvelles bases, avec une subvention complémentaire de 350 000 euros de l'État et l'accord de l'ABF pour un équipement ombrière en photovoltaïque de 36 kWc.

Le dossier est consultable sur : www.tramayes.com/gendarmerie

UNE CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE TRAMAYES

La vallée de Chamonix dispose d'un cadastre énergétique

Un outil de cartographie, développé dans le cadre d'une coopération transfrontalière, détaille le potentiel de développement des énergies renouvelables.

Comment oser un virage énergétique lorsqu'on manque de données pour se lancer ? Comment choisir la meilleure solution sans une vision globale, spatiale et même financière, des enjeux ? C'est en partant de ces questions que le Centre de recherches énergétiques et municipales (Crem), situé à Martigny, en Suisse, concocte des outils informatiques permettant aux collectivités de mieux appréhender la situation énergétique de leur territoire. Le Crem s'est ainsi fait la main sur une commune pilote, Fully. Puis, son outil Planeter (Planification énergétique territoriale), tirant parti des Systèmes d'information géographique (SIG), en a vite séduit d'autres. Il permet d'avoir une vision énergétique globale d'un territoire et de disposer de données de base. Ces dernières ont par exemple permis à la commune de Collombey-Muraz de jauger son potentiel solaire « supérieur à la moyenne suisse ». « Il a permis aux communes impliquées de se fixer des objectifs et de lancer des projets concrets : géothermie, miniéolien », détaille le Crem sur son site.

Une fois qu'elles appréhendent de manière systémique l'approvisionnement et la consommation d'énergies de leur territoire, « grâce à une structuration spatiale des données et une mise en forme des résultats sur l'outil cartographique », les communes reçoivent des recommandations pour l'exploitation de chaque ressource d'énergie. « C'est sur la base de cet état des lieux que des zones énergétiques sont dressées. L'ensemble des énergies renouvelables est pris en compte », rebondit Eric

Fournier, maire de Chamonix et président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc. Grâce à une coopération transfrontalière et un programme de financement Interreg IV, cet outil prend de l'ampleur. 400 000 euros ont été injectés par la vallée de Chamonix et la Ville de Martigny pour qu'il soit utilisable par ces deux collectivités et leurs habitants. « Nous avons approfondi cette démarche de cartographie des consommations énergétiques d'un territoire pour l'adapter à notre. L'idée serait de l'étendre sur d'autres communes de l'Espace Mont-Blanc, afin d'en faire définitivement un territoire pilote en termes de planification et d'autonomie énergétique », ajoute l' élu.

10 000 bâtiments sondés

Pas moins de 10 000 bâtiments ont été caractérisés pour alimenter les cartes. La disponibilité des énergies renouvelables y est indiquée. Une fois ces informations croisées avec celles des consommations d'énergie, l'évaluation des meilleures opportunités de valorisation des ressources énergétiques locales prend du sens. « Il suffit de cliquer sur une parcelle ou un bâtiment pour obtenir les informations techniques sur le choix de la meilleure solution et connaître les aides financières disponibles. Selon l'emplacement, les incompatibilités réglementaires apparaissent », poursuit Eric Fournier.

L'outil s'adresse à la fois aux collectivités et aux particuliers puisqu'ils peuvent ainsi voir si leur domicile est bien placé ou non pour du raccordement géothermique ou du développement solaire. « Reste maintenant à le faire vivre dans le temps. Pour mobiliser les particuliers, il faut se rapprocher des architectes et entrepreneurs du bâtiment. Cet outil a de grandes chances d'être reproduit ailleurs », conclut l' élu.

CONTENU EN PARTENARIAT AVEC LOCALTIS (PUBLIÉ EN 2015 SUR LE SITE WWW.BANQUEDESTERRITOIRES.FR)

Anticiper l'aménagement durable d'une zone logistique majeure

Espaces verts, énergies renouvelables, déplacements doux... La communauté d'agglomération Porte de l'Isère a engagé une expérimentation visant à améliorer l'aménagement des zones d'activités.

Située à 25 minutes de Lyon, la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi) connaît un développement économique important (107 000 habitants, 46 000 emplois). Depuis une dizaine d'années, elle est un territoire pilote en matière de transition énergétique. Elle s'est ainsi engagée à devenir un Territoire à énergie positive d'ici 2050 et a été labellisée Territoire à énergie positive pour la croissance verte par l'État.

La modification de la directive territoriale d'aménagement de la Plaine de Saint-Exupéry va permettre l'ouverture à l'urbanisation d'un vaste espace, situé dans l'Est lyonnais sur trois intercommunalités. La Capi disposera d'une capacité de développement de 175 hectares au nord du parc international de Chesnes (4 ZAC, 1000 hectares, 12 000 emplois) pour accueillir de nouvelles activités logistiques et industrielles. Soutenue par l'État, la collectivité a ainsi engagé, début 2018, une expérimentation visant à améliorer l'aménagement des zones d'activités pour les rendre plus durables, à partir du cas de l'extension de la zone logistique de Chesnes. L'idée est d'anticiper les futures réglementations, voire de les inspirer, et d'être exemplaire au regard des ambitions du territoire. L'objectif pour cette zone logistique est multiple. Elle doit intégrer des bâtiments, des équipements et des espaces publics (en préservant la structure existante), développer une offre de mobilité alternative, optimiser le foncier (mutualisation d'aménagements...). Elle doit aussi être performante énergétiquement et innovante.

Cette expérimentation s'est concrétisée par la mise en œuvre de trois démarches concomitantes. La première, accompagnée par le Cerema, consiste à coconstruire la programmation de la zone à travers l'animation d'ateliers multiacteurs (services, élus, partenaires et représentants d'usagers). La seconde repose sur la réalisation de plusieurs études destinées à outiller le maître d'ouvrage avec une étude paysagère, une étude zone à énergie positive et une étude hydrogéologique. Enfin, l'objectif de la troisième est de s'inscrire dans l'appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe « Quartiers à énergie positive et à faible impact carbone ».

47 objectifs

L'animation de six ateliers regroupant une cinquantaine de partenaires a abouti à l'élaboration et l'adoption par la Capi d'un cadrage d'aménagement durable, décliné en 47 objectifs. Ce cadrage orientera la suite de la démarche d'aménagement opérationnel, en les transposant dans des appels à projets permettant la sélection de projets intégrant ces exigences. Ainsi, deux ateliers ont déjà permis aux partenaires de proposer des solutions concrètes répondant à l'atteinte de ces objectifs.

Ces contributions serviront de base à la rédaction des cahiers des charges d'aménagement et de commercialisation de la zone. Celle-ci fera l'objet d'une maîtrise foncière particulière puisque le terrain ne sera pas vendu aux opérateurs, mais restera propriété de la Capi, qui signera avec les preneurs des baux emphytéotiques de longue durée. Une première parcelle d'une vingtaine d'hectares servira de test de ces démarches dans les trois prochaines années. La Capi espère que le résultat sera concluant afin qu'il puisse s'étendre à l'ensemble de la zone.

www.capi-agglo.fr

UNE CONTRIBUTION DE LA CAPI, ADHÉRENTE DU CLER

Un Plan climat porté par le Schéma de cohérence territoriale

Dans les Vosges centrales, les élus ont soutenu la montée en puissance du Scot, dont une révision a été approuvée en 2019, sur les questions énergie-climat.

S'étendant sur 140 000 hectares autour de l'agglomération d'Épinal, le Scot (Schéma de cohérence territoriale) des Vosges centrales recouvre un territoire rural entre forêt et agriculture. Pour ses cinq intercommunalités et 123 communes disposant de ressources et d'ingénierie limitées sur la question énergétique, l'animation territoriale est un défi. Dans cette configuration, le Scot peut être un outil clé d'animation et de planification stratégique. Cadre de référence pour les politiques sectorielles, notamment sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, les objectifs s'appliquent aux collectivités concernées de manière contraignante. Il peut ainsi porter un projet de territoire fondé sur la transition énergétique. En 2009, les élus, soucieux des conséquences du changement climatique, chargent le Syndicat (s'occupant du Scot) de porter un Plan climat. Il se traduit dès 2011 par l'embauche d'un animateur Plan climat, puis par le déploiement d'actions structurantes. Le Scot produit quantité d'informations sur le territoire pour orienter et suivre les politiques énergétiques locales, comme une analyse de l'impact économique de la consommation d'énergie du territoire.

Émulation et ambition

Depuis sa création, le Scot travaille avec les intercommunalités, notamment l'agglomération d'Épinal, qui porte des actions complémentaires et des projets pilotes (sur l'économie circulaire en particulier). Une dynamique commune à laquelle Michel Heinrich, président de l'agglomération d'Épinal, mais aussi président du Scot et de la Fédération nationale des

Scot, n'est sans doute pas étranger. Car ce sont bien les élus qui ont soutenu la montée en puissance du Scot sur les questions énergie-climat. Ses programmes d'animation visent à favoriser une action ambitieuse, concertée et intégrée des collectivités en matière d'énergie : Conseil en énergie partagé pour les communes, valorisation centralisée des Certificats d'économie d'énergie, mise en ligne d'une plateforme Web des mobilités alternatives à la voiture... L'émulation suscitée par ces actions a même appelé la création d'une Agence locale de l'énergie et du climat en 2014.

L'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un bel exemple de cohérence territoriale. Le Scot a proposé aux intercommunalités du territoire de candidater collectivement à l'appel à projets. Le dossier présentait une stratégie globale, traduite par la définition de schémas structurants de transition énergétique et des programmes d'actions opérationnelles portées par les intercommunalités, reflétant la mise en œuvre concrète de la planification énergétique du Scot. Tous ont été labellisés TEPCV en juin 2015 et ont reçu 500 000 euros chacun pour mettre en œuvre ce projet.

Le Scot des Vosges centrales a été révisé et approuvé en mars 2019. Ses ambitions ? Renforcer l'attractivité du territoire et atteindre l'autonomie énergétique en 2050. L'idée est de « couvrir l'ensemble des besoins en énergie des habitants et des entreprises, y compris pour le transport, en planifiant l'augmentation des énergies renouvelables à court et moyen terme et en réduisant d'ici à 2030 les consommations d'énergie de 25% ».

CET ARTICLE DU CLER A ÉTÉ PUBLIÉ SUR LE SITE WWW.TERRITOIRES-ENERGIE-POSITIVE.FR EN 2016 ET ACTUALISÉ EN OCTOBRE 2019

À Paris, un ancien hôpital devient écoquartier

Sobre, inclusif, mixte, performant énergétiquement... Le futur quartier de Saint-Vincent-de-Paul, qui devrait voir le jour en 2023, se veut un démonstrateur d'excellence sur les questions de transitions.

De nombreux Parisiens sont nés ici, à proximité de la Fondation Cartier, entre l'avenue Denfert-Rochereau et le boulevard Raspail. Créé en 1638, l'ancien hospice des Enfants-assistés, renommé ensuite Saint-Vincent-de-Paul, était l'un des plus importants hôpitaux pour enfants de France jusqu'en 2010-2011, années de sa fermeture. Pour ne pas laisser cet immense espace (3,4 hectares) et ses multiples bâtiments vides, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, propriétaire, le met en 2012 à disposition d'Aurore, spécialisée dans l'hébergement social et d'urgence pour les personnes sans-abri, les familles en situation d'extrême précarité, les migrants, les femmes isolées...

D'autres structures – Plateau urbain et Yes We Camp – sont très vite arrivées pour mettre en place les Grands voisins, un projet solidaire, participatif et culturel. Elles occupent les lieux en faisant cohabiter différentes fonctions, en créant des espaces communs, en développant l'économie sociale et solidaire, avec toujours en ligne de mire l'objectif de favoriser l'insertion et la mixité sociale. Puis, en 2015, la mairie de Paris est devenue propriétaire du site.

« Quand l'hôpital a fermé, il y a eu une forte mobilisation. C'était un lieu important, identitaire, de ce XIV^e arrondissement. Il fallait donc penser à l'après. L'idée principale qui a émergé ? Réécrire, dans cet espace, une histoire de la ville en

innovant et inventant quelque chose de différent », souligne Célia Blauel, adjointe à la maire de Paris chargée des questions relatives à la transition écologique, au climat, à l'environnement, à l'eau et à l'assainissement. L'ambition ? Un quartier durable, sobre, économe en énergies, inclusif et respectueux de l'histoire et du patrimoine. Ce que souhaite alors la Ville pour ce futur écoquartier, c'est laisser une grande place à l'initiative citoyenne et à la concertation. « Sortir de la culture classique d'aménagement, en capitalisant aussi sur cet urbanisme temporaire », résume Célia Blauel. Les différents projets des Grands voisins, qui ont tous rencontré un succès important, sont une préfiguration de ce à quoi devrait ressembler le quartier.

Démonstrateur d'excellence

En 2016, l'aménagement du site est concédé à Paris et Métropole aménagement (P&Ma). Au programme du projet, conçu par l'agence Anyoji-Beltrando : 60 875 m² de surfaces, dont 43 140 m² seront consacrés au logement (600 en tout, dont la moitié de logements sociaux), divers équipements publics (crèche, école, gymnase), des espaces verts, des activités et commerces... Des dispositifs collaboratifs ont été menés à différents niveaux. Les futurs habitants – du parc privé, mais aussi des logements sociaux – et usagers ont été et seront invités (via des ateliers, des balades urbaines, des réunions...) à s'exprimer sur la façon dont ils envisagent ce nouveau quartier. « Nous avons aussi fait travailler ensemble les services des affaires scolaires, de la petite enfance et du sport pour pouvoir définir des espaces à mutualiser entre les équipements publics, afin que les bâtiments soient ouverts à tous pour des cours, des fêtes ou autres, les heures où il n'y a pas école, pas d'accueil de bébés

à la crèche... », explique Corinne Martin, directrice de la communication de P&Ma. La singularité de ce futur quartier réside aussi bien sûr dans ses objectifs environnementaux très ambitieux : « Zéro carbone, zéro déchet, zéro rejet ». « Ils reprennent les différents documents-cadres de la Ville de Paris : le Plan climat bien sûr, le Plan biodiversité, mais aussi la Stratégie de résilience et d'autres, énumère François Hôte, adjoint au service de l'aménagement de la Ville. L'idée est d'en faire un démonstrateur d'excellence. »

Urbanisme de la sobriété

Cet urbanisme de la sobriété se traduit en premier lieu par le fait de réutiliser une partie des bâtiments existants – 60 % dans ce cas – quand, aujourd'hui, souvent, les projets ont tendance à vouloir démolir pour reconstruire. « Il est plus difficile d'être performant énergétiquement avec de la rénovation mais nous avons ici pris en compte, au-delà des questions purement énergétiques, le bilan carbone, l'économie circulaire, l'analyse du cycle de vie... », poursuit François Hôte. Concrètement, les matériaux issus des locaux déconstruits seront valorisés, soit sur place, soit ailleurs. « Un assistant maître d'ouvrage (AMO) réemploi a ainsi été sélectionné, notamment pour toutes les questions réglementaires qui vont se poser. L'objectif est de valoriser 90 % des matières issues des déconstructions, réhabilitations et constructions », détaille Ghislain Mercier, responsable ville durable et nouveaux services chez P&Ma.

Concernant les performances énergétiques, le niveau de référence sera celui du label allemand « Passivhaus ». Un réseau de chaleur innovant va aussi être mis en place, valorisant le réseau parisien d'eau non potable. « L'eau de Seine, utilisée à Paris pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des rues, est à une température de 12 °C en moyenne. Grâce à une pompe à chaleur, on peut récupérer ces calories perdues et approvisionner une partie du quartier en chaleur renouvelable », poursuit Ghislain Mercier. Par ailleurs, des panneaux photovoltaïques seront installés. Enfin, cet

écoquartier s'inscrira dans le Plan pluie de Paris. « On évitera de déverser les eaux de pluie dans le réseau d'assainissement, où elles sont mélangées avec les eaux usées, ce qui pose problème en cas de gros orage. Ici, les pluies seront retenues grâce aux techniques alternatives, dont les toitures végétalisées, les noues plantées,



« Zéro carbone, zéro déchet, zéro rejet » : les objectifs environnementaux du projet sont très ambitieux.

les revêtements de surfaces perméables et le recyclage d'eau de pluie pour les toilettes », développe Ghislain Mercier. L'une des expériences très innovantes de ce projet, c'est aussi d'expérimenter la collecte séparative des urines – un AMO « urine » a même été sélectionné ! – et de créer, à terme, une filière locale de transformation de celles-ci en engrais. Pour l'heure, les travaux de déconstruction sont en cours et le quartier devrait être livré fin 2023.

www.blog-saintvincentdepaul-leprojet.fr
PAR CLAIRE BAUDIFFIER, JOURNALISTE

Climat

Comment mettre fin au paradis fiscal dont bénéficie le transport aérien

réseau
action
climat
france

PAR LE RÉSEAU
ACTION CLIMAT

Selon une étude réalisée en 2018 pour la Commission européenne et rendue publique le 13 mai 2019, l'Europe demeure un « paradis fiscal » pour le transport aérien. L'état des lieux met en lumière une fiscalité particulièrement avantageuse pour le transport aérien en Europe et notamment en France, au détriment du climat.

Rythme insoutenable

Le transport aérien est le mode de transport le plus émetteur de gaz à effet de serre par personne et kilomètre parcouru : il est au moins deux fois plus émetteur de CO₂ que la voiture et 14 à 40 fois plus que le train. Dépourvu d'objectif contraignant sur ses émissions, le trafic aérien français poursuit sa hausse en métropole et à l'international *, à un rythme insoutenable pour le climat. La consommation de kérosène a même crû en France en 2018, selon l'Union française des industries pétrolières. Malgré ces impacts et ces tendances inquiétantes, aucune mesure de réduction du trafic aérien et des émissions de gaz à effet de serre du transport aérien n'a été prise à ce jour en France.

La France n'a pour l'instant aucune fiscalité environnementale sur les trajets en avion. Au contraire, certaines compagnies et certains aéroports sont lourdement subventionnés pour garantir le fonctionnement des lignes régionales. Comme l'a démontré la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut) **, le kérosène est complètement exonéré de TICPE et de TVA, contrairement aux autres modes de

transports – hormis le fioul maritime. La seule exonération de taxe sur le kérosène en France représente un manque à gagner de 3,6 milliards d'euros, un montant qui serait deux fois plus élevé si le kérosène était taxé comme l'essence. Selon l'étude de la Commission européenne, la mise en place d'une taxation du kérosène à hauteur de 33 centimes par litre permettrait de réduire de 9 % les émissions de gaz à effet de serre du secteur, équivalant au retrait de 850 000 véhicules sur les routes de France, de 7 % le nombre de personnes exposées à de fortes nuisances sonores, et aurait des « impacts négligeables » en termes d'emplois.

Investir dans le train

L'étude de la Commission européenne confirme qu'il est juridiquement possible, dans le cadre de la convention internationale de Chicago, de taxer le kérosène sur les vols intérieurs et les vols internationaux, à condition que les pays s'entendent bilatéralement sur son application. La France peut donc agir sans plus attendre avec les pays volontaires pour taxer le kérosène au national et à l'international, d'autres pays le taxant déjà.

La fin de ces subventions constitue l'un des leviers incontournables de réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport aérien, en complément de mesures favorables à la promotion d'alternatives à l'aérien, comme le train en métropole et sur les liaisons transfrontalières.

* Le transport aérien français a augmenté en 2017, au niveau international (+6 %) et intérieur (+4 %), où il est porté par le trafic sur les lignes province-province : + 8,3 % contre + 0,8 % sur les lignes Paris-province.

** Rapport de la Fnaut : www.fnaut.fr/actualite/communiqués-de-presse/712-les-aides-publiques-au-transport-aerien

Transition écologique

« Nous avons tous le pouvoir et la responsabilité d'agir »

100% TERRITOIRES
À ÉNERGIE POSITIVE

PAR LE RÉSEAU
DES TERRITOIRES
À ÉNERGIE
POSITIVE
(TEPOS)

Du 25 au 27 septembre 2019, 500 personnes, dont une majorité de représentante.s de collectivités pionnières du réseau des Territoires à énergie positive, se sont réunies à l'occasion des neuvièmes Rencontres nationales Énergie et territoires ruraux. Depuis Clamecy (Nièvre), elles ont lancé un appel à l'exercice collectif des responsabilités.

L'écologie est désormais une des préoccupations majeures des Français. La conscience que les chocs sont à venir et qu'il est urgent d'agir se généralise. La question de l'effondrement obsède jusqu'au plus haut niveau de l'État. À juste titre : les constats scientifiques alarmants s'accumulent pour le climat et la biodiversité. La jeunesse marche et fait grève pour le climat. La société civile se coalise pour porter des messages communs. Des mouvements radicaux non violents remettent au goût du jour la désobéissance civile. Le temps de la résignation et du déni est passé. Celui de l'indignation et de la révolte commence.

Dans ce contexte sociétal, que font l'État et les collectivités ? L'État porte des discours volontaristes et des objectifs de long terme ambitieux. Mais les résultats ne sont pas au rendez-vous, comme l'observe le Haut conseil pour le climat. Or, sa responsabilité est première et immense pour structurer un écosystème réglementaire, méthodologique et financier cohérent et efficace. Les arbitrages budgétaires en cours, les évolutions législatives et réglementaires ne sont aujourd'hui ni à la hauteur des défis ni dans la temporalité nécessaire pour les relever. Du côté des collectivités locales,

rares encore sont celles qui inscrivent la transition écologique au cœur de leur projet de territoire. Combien sont prêtes à changer leurs priorités et faire les arbitrages nécessaires pour financer les projets de transition ? Elles doivent s'affranchir de leur dépendance, consentie autant que subie, à l'État. Elles ont de l'argent (un peu) et de l'énergie (beaucoup) pour agir. Les prochaines échéances municipales offrent l'opportunité d'écouter et prendre en compte les aspirations des habitants ! Pour, au lendemain des élections, disposer d'un mandat et d'une légitimité renforcés sur ce sujet.

Les transitions territoriales visent à réduire les vulnérabilités, organiser les montées en compétences locales, créer et partager de la valeur. Répondre à ces trois enjeux ne peut se faire par la seule action d'un acteur providentiel : il n'y a pas de recette miracle. Il faut rassembler tous les acteurs des transitions, institutionnels, économiques, élus locaux et société civile, pour transformer les ressources en commun et créer les conditions d'une synergie indispensable au plan local comme national. Cet espace, c'est la Fabrique des transitions que nous coconstruisons, le lieu d'un exercice collectif des responsabilités.

Nous, Tepos, savons qu'il n'y aura pas d'îlots heureux dans un océan de détresse. C'est pourquoi nous nous engageons à bâtir un archipel des initiatives et des acteurs. Nous savons que coopérer demande du travail. Nous faisons l'expérience qu'un enrichissement mutuel est toujours à la clé. Futures équipes municipales, rejoignez le mouvement de la transition énergétique territoriale ! Tous Tepos en 2020 !

TRIBUNE PARUE LE 25 SEPTEMBRE 2019 SUR :
WWW.LAGAZETTEDESCOMMUNES.COM

Cite : l'Etat ne doit pas faire d'économies sur le dos de la rénovation énergétique

Dévoilé cet été, le projet de réforme du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) est en contradiction manifeste avec les objectifs et les discours tenus au sommet de l'État sur la rénovation.

Sortir les ménages les plus aisés (déciles de revenus 9 et 10) du dispositif du Cite, dans l'objectif de soutenir exclusivement les ménages moins aisés. C'est l'une des principales évolutions proposées par le gouvernement cet été, dans le projet de réforme de ce crédit d'impôt. Sous couvert de justice sociale, il cesserait de financer la moitié des projets de rénovation aidés à l'heure actuelle. Or, comme le souligne Jean-Baptiste Lebrun, directeur du CLER, « *la réforme présentée n'améliorera pas le sort des précaires énergétiques ! Au contraire, elle aura pour effet de ralentir la dynamique globale de rénovation énergétique et d'augmenter les risques de mauvaise qualité des travaux, alors même que les résultats nationaux sont actuellement gravement insuffisants, tant en termes de volumes de travaux que de qualité et de performances atteintes* ».

Le CLER demande donc à l'État d'augmenter les moyens pour permettre à tous les ménages de bénéficier d'un logement confortable à la facture énergétique abordable.

Après avoir tranché pour une politique uniquement incitative, un système d'aides ambitieux doit être mis en place pour déclencher des projets de rénovation au niveau basse consommation et rendre ce standard accessible à tous. Il faut encourager les chantiers visant un objectif de performance globale BBC avec un accompagnement adapté, en s'adressant à tous de façon équitable (avec une progressivité selon les revenus qui tende vers un reste à charge zéro pour les plus modestes) et, enfin, en cessant de financer les travaux inefficaces sans contrôle.

Politique globale et cohérente

De nombreux exemples et initiatives territoriales ont montré qu'il était possible d'obtenir de très bons résultats avec des objectifs, des moyens et des outils adaptés. La réforme du Cite doit par ailleurs s'inscrire dans une politique globale et cohérente de rénovation énergétique, avec des objectifs réaffirmés à la fois en nombre de rénovations et en économies d'énergie réalisées.

Projet de loi de finances 2020 : le gouvernement rate un rendez-vous capital

Le Projet de loi de finances 2020, présenté le 27 septembre, confirme les inquiétudes des citoyens, collectivités et professionnels acteurs de la transition énergétique. Tout en communiquant amplement sur ses intentions, le gouvernement désengage l'État du financement des actions à mettre en œuvre d'urgence.

Il y a à peine deux mois devant le Parlement, le Premier ministre annonçait l'écologie et la justice sociale comme les priorités d'un Acte 2 du quinquennat et le gouvernement promettait d'augmenter les aides incitant à la rénovation énergétique. Aujourd'hui, il fait tout simplement le contraire et se décrédibilise en présentant cette coupe budgétaire comme une mesure de justice sociale. Désinvestir nationalement dans ce domaine est un contresens. Les aides à la rénovation dans le budget de l'État doivent augmenter et être attribuées en priorité à la réalisation de rénovations performantes au bénéfice des ménages les plus en difficulté, jusqu'à un reste à charge zéro pour les plus modestes. Pour permettre à ces ménages

de réaliser ces travaux complexes dans de bonnes conditions, l'État doit affecter des ressources pour un véritable service public de la performance énergétique de l'habitat qui stimule et accompagne citoyens et entreprises vers des projets pertinents. Cette indépendance permet d'éviter largement malfaçons, abus et fraudes, déjà nombreuses, qui pourraient encore s'aggraver avec la réforme présentée. Autre demande importante portée par de très nombreux acteurs dont le CLER depuis plusieurs années : la création d'une dotation « énergie-climat » pérenne pour les collectivités locales engagées dans des Plans climat ambitieux, ou des initiatives comme les Tepos.

Les missions des collectivités locales se multiplient. Mais, tout en leur confiant de nouvelles prérogatives et de nouvelles obligations, l'État plafonne les dépenses de fonctionnement, réduit leurs dotations ou leurs revenus propres. Après plusieurs votes favorables du Sénat et l'échec de la hausse de la contribution climat-énergie faute d'affectation aux financements des solutions adaptées à chaque territoire, cette proposition doit aboutir cette année pour permettre notamment aux futurs élus municipaux de concrétiser la transition énergétique et sociale dans les projets de territoire.

Retour sur les Rencontres Tepos 2019

Les collectivités pionnières et acteurs locaux engagés dans la transition énergétique se sont réunis pendant les neuvièmes Rencontres Tepos à Clamecy, du 25 au 27 septembre. Encore une fois, échanges intenses, convivialité, mais aussi spécialités locales et découvertes musicales étaient au rendez-vous pour les plus de 400 participants ! Le réseau des Territoires à énergie positive et ses alliés ont porté des voix politiques à l'occasion de cet événement et lancé un appel à l'exercice collectif des responsabilités.

Notez-le dès maintenant : les prochaines Rencontres auront lieu sur le territoire breton du Mené, en 2020. Relier les femmes et les hommes volontaires, entraîner le plus grand nombre, c'est ce qui a présidé à l'initiative du Mené de créer le réseau Tepos en 2010. Maintenant que le temps du changement approche, les territoires à énergie positive se donnent la responsabilité d'être plus ouverts et accueillants que jamais pour amplifier le mouvement, notamment auprès des nouvelles équipes municipales. Objectif : deux fois plus de territoires engagés lors des prochaines Rencontres, pour fêter les dix ans du réseau. Un beau défi en perspective !

Des raisons de s'inquiéter pour l'avenir du conseil Faire

Un nouvel arrêté ministériel entérine la création du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (Sare), qui sera financé par le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) à hauteur de 200 millions d'euros sur cinq ans et piloté par l'Ademe.

Pour le CLER, il paraît dangereux, en l'absence des garde-fous permettant d'améliorer le fonctionnement de ce système de CEE, de choisir précisément cet outil

pour financer dans de bonnes conditions un service public aussi déterminant pour la transition énergétique ! Le programme est présenté comme un engagement financier substantiel et inédit. Il s'agit pourtant essentiellement de compenser le désengagement de l'État du réseau Faire – du conseil info-énergie aux plateformes territoriales de la rénovation – en passant par le mécanisme des CEE. Il est donc urgent de reprendre le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes pour trouver rapidement des modalités qui conviennent et permettent un déploiement généralisé du service public, inscrit depuis 2015 dans la loi de transition énergétique.

L'UE oblige les fabricants à produire des appareils plus efficaces et réparables

La Commission européenne a adopté le 1^{er} octobre 2019 de nouvelles règles pour rendre les équipements électroménagers plus réparables et économes en énergie grâce à une révision de l'étiquette énergie et de nouvelles normes d'écoconception. Les exigences en matière d'efficacité énergétique ont été renforcées pour de nombreux produits et les étiquettes énergétiques révisées pour être plus efficaces et fiables. Ces mesures devraient aider

l'UE à économiser 140 TWh d'énergie supplémentaires par an, ce qui correspond à 5 % de la consommation électrique de l'UE. Par ailleurs, ces nouvelles règles introduisent pour la première fois une obligation de rendre les produits plus réparables : à partir de 2021, tous les téléviseurs, écrans, réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle et produits d'éclairage mis sur le marché européen devront satisfaire à des exigences minimales en matière de réparabilité visant à prolonger leur durée de vie.

En savoir plus : <https://cler.org/lue-oblige-les-fabricants-a-produire-des-appareils-plus-efficaces-et-plus-reparables/>

La loi Énergie-climat adoptée

La loi Énergie-climat a été définitivement votée le 11 septembre. L'urgence écologique et climatique fait son entrée dans les objectifs de la politique énergétique nationale, mais son impact réel reste incertain. L'objectif de baisse de 20 % de la consommation d'énergie en 2030 (par rapport à 2012) est confirmé et associé à un objectif de baisse de 7 % en 2023. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de 2016 proposait déjà une baisse de 7 %, mais en 2018 ! Ces objectifs pour 2030 ont-ils des chances d'être atteints ? Cela paraît difficile alors que le

scénario de référence sur lequel s'appuie la future révision de la Stratégie nationale bas-carbone et de la PPE prévoit, pour réduire la consommation, une hausse de la taxe carbone, gelée depuis, ainsi que la rénovation de toutes les passoires énergétiques en dix ans – objectif qui n'est pas traduit en moyens concrets dans ce projet de loi ? Manifestant une volonté de ne rien changer, le gouvernement et la majorité ont rejeté l'interdiction progressive de mise en location des passoires thermiques pourtant très largement soutenue.

En savoir plus : <https://reseauactionclimat.org/loi-energie-climat-analyse/>

La France toujours en retard sur ses objectifs énergie-climat

Pour la deuxième année, le CLER et le Réseau action climat ont publié (le 18 septembre) les chiffres clés de la transition énergétique et des émissions de gaz à effet de serre de la France sur le site Observatoire-climat-energie.fr. Et malheureusement, le retard par rapport aux objectifs et aux trajectoires prévues dans la loi est important, quel que soit l'indicateur : émissions 4,5 % au-dessus du budget carbone, principalement du fait

de dépassements dans les secteurs des transports et du bâtiment ; consommation finale qui n'a baissé que de 0,2 % entre 2012 et 2018, 16,5 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie au lieu des 20,5 % prévus... C'est bien là que se situe le plus grave déficit public pour notre présent et notre avenir. Le CLER appelle les pouvoirs publics à prendre les décisions structurantes nécessaires pour nous mettre sur la bonne trajectoire.

LE POINT SUR...

« Le dispositif des CEE souffre de défauts importants à corriger »

Ce dispositif, dont le coût est répercuté sur la facture énergétique des consommateurs d'énergie, permet de faire financer des opérations d'économies d'énergie par les énergéticiens mais présente aussi des failles trop importantes.

Comment fonctionnent les Certificats d'économies d'énergie (CEE) ?

Créé en 2006, ce système repose sur l'obligation imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants de réaliser des économies d'énergie. Ceux-ci s'engagent à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie. Ils peuvent financer directement l'action ou acheter des CEE à d'autres acteurs qui ont eux-mêmes réalisé des efforts. À la fin de chaque période, s'ils ne respectent pas leurs obligations, les énergéticiens sont tenus de verser une pénalité pour chaque kWh cumac manquant.

Ce système est-il suffisamment vertueux pour financer la transition énergétique ?

Le dispositif est devenu l'un des principaux instruments de financement des opérations d'économies d'énergie en France, au détriment des autres leviers politiques qui ne sont actuellement pas dotés des moyens nécessaires et à la hauteur des enjeux. Pour respecter la trajectoire d'économies d'énergie nécessaires à long terme de la France, leur volume doit impérativement être accru : le point de passage en 2021 devrait correspondre à un volume

d'obligation supplémentaire de 900 TWh cumac par rapport à la période actuelle, soit 2500 TWh entre 2018 et 2021. Sans cette augmentation, nous doutons vraiment qu'il soit judicieux de faire perdurer ce dispositif.

Comment améliorer le dispositif ?

Il souffre de plusieurs défauts importants qu'il est nécessaire de corriger urgemment. Comme tout mécanisme de marché, le dispositif des CEE peut générer un risque d'effet d'aubaine pour les « obligés ». En effet, leur coût, répercuté sur la facture énergétique des consommateurs, peut varier en fonction de la situation du marché des CEE. Il faut empêcher la possibilité pour les énergéticiens de profiter de l'augmentation des prix du marché des CEE pour réaliser une marge financière au cours de la manœuvre en finançant des actions d'économies d'énergie à moindre coût.

On peut également interroger l'effet redistributif du dispositif : si tous les consommateurs y contribuent à travers leurs factures d'énergie, rien n'assure que ceux qui en bénéficient sont ceux qui en ont le plus besoin. Les ménages modestes doivent être spécifiquement ciblés. En outre, faute de suivi et de contrôles suffisants, plusieurs risques d'abus et de dérives ont été constatés. Il est donc nécessaire de revoir le pilotage et la gouvernance du dispositif. Il doit être réorienté vers les travaux les plus efficaces. Les moyens alloués à l'évaluation, au contrôle et à la vérification renforcée de la réalité des économies d'énergie doivent être substantiellement augmentés. Enfin, la gouvernance du dispositif doit être rééquilibrée dans le sens d'une moindre dépendance aux contributions des acteurs du marché (obligés et « vendeurs » de CEE) et d'une amélioration de la transparence pour tous les acteurs.

HAKIM BEJAOU, RESPONSABLE DE PROJETS CEE AU CLER

Documentation

Photothèque du CLER

Besoin d'une illustration pour vos documents sur la rénovation, les énergies renouvelables, la transition énergétique ? 500 photographies numériques libres de droit sont disponibles en téléchargement sur le site du centre de ressources du CLER - Réseau pour la transition énergétique : n'hésitez pas à explorer cet espace !

En savoir plus : www.doc-transition-energetique.info

Découvrez le nouveau site du réseau Rappel !

Après dix ans de bons et loyaux services, l'identité et le site Internet du Rappel se sont offert une petite cure de modernisation cet été. La vocation du site reste inchangée : fournir à tout professionnel investi dans l'accompagnement des ménages en précarité énergétique une veille d'actualités régulière, des outils variés, un agenda des événements à venir sur le sujet, et plus globalement un espace de ressources méthodologiques pour cerner les grands enjeux et les acteurs incontournables de la lutte contre la précarité énergétique. Nouveauté 2019 : une fonction recherche améliorée et un espace membre avec un annuaire pour mieux se connaître et mobiliser les compétences de chacun.e.

En savoir plus : www.precarite-energie.org

Nouvelles solidarités urbain-rural

Une plus grande solidarité entre les territoires urbains et ruraux est une condition pour réussir la transition énergétique en France. Chaque territoire doit contribuer à ses propres besoins et à ceux du voisin, selon ses potentiels et ses moyens. Ainsi, la France pourra devenir 100 % énergies renouvelables. Le CLER a mené un travail exploratoire pour recenser et faire connaître les possibilités de coopération et de solidarité entre territoires urbains et ruraux dans le domaine de l'énergie. Autant de pistes à explorer et à adapter par les territoires qui œuvrent ensemble pour la transition énergétique.

Une publication à retrouver sur : www.cler.org/outils/publications

Vidéos

Tout savoir sur l'habitat participatif

L'habitat participatif séduit de plus en plus de monde, non sans raison ! Audrey Gicquel (Habitat et Partage) et Louis-Marie Sourice (porteur de projet du Préau des colibris à Voiron) ont participé à la dernière émission des « Clés de la Rénovation » et répondu aux questions des internautes sur le montage des projets, la vie quotidienne en habitat participatif et les enjeux autour de l'énergie.

Une émission à revoir et partager sur : www.clesrenov.org et la chaîne Youtube des Clés de la rénovation.

Participez aux prochains webséminaires

Le CLER organise chaque mois plusieurs webséminaires dédiés à la transition énergétique. Ces temps de la vie associative permettent de mutualiser les connaissances : des experts y interviennent pour aborder des sujets d'actualité et échanger avec les participant.e.s. Ces séances sont réservées à nos adhérent.e.s. Elles peuvent accueillir ponctuellement des acteurs professionnels non adhérents, désireux de découvrir notre réseau, dans la limite des places disponibles. Le 7 novembre, le CLER vous propose par exemple une session consacrée à l'évolution des modèles socio-économiques des associations. Le 19 novembre, le réseau des organismes de formation Format'eree présentera un éclairage sur les dispositifs de formation à la rénovation performante du bâtiment en France et en Allemagne.

Retrouvez l'ensemble de la programmation sur : www.cler.org/rendez-vous/web-seminaires/

Formation

Précarité énergétique : formez-vous au diagnostic sociotechnique

Une analyse comparée de dispositifs de lutte contre la précarité énergétique, rédigée par des sociologues de l'énergie et fondée sur plusieurs expérimentations menées dans le monde (Québec, Guyane, Allemagne, France métropolitaine), préconise la réalisation systématique, chaque fois qu'une situation sensible est détectée, d'une visite au domicile du ménage en précarité énergétique. Cette visite est l'occasion d'établir un diagnostic sociotechnique léger visant à qualifier la situation du ménage et de son logement pour lui recommander des solutions adaptées à sa situation. Ce module de formation, d'une durée de quatre à sept jours selon le profil, est coordonné nationalement par le CLER et dispensé dans plusieurs régions de France par des acteurs de terrain. Il est encore possible de s'inscrire à quelques sessions d'ici à la fin de l'année, et le calendrier sera prochainement actualisé avec les dates 2020.

En savoir plus sur : www.lesslime.fr/events/formation-dst/



Un annuaire des formations en ligne

Le réseau Format'eree regroupe aujourd'hui plus de 30 organismes de formation actifs et impliqués dans la transition énergétique sur leur territoire, répartis partout en France. Ces organismes précurseurs ont mis en place en 2004 une démarche qualité pour les formations qu'ils proposent dans le domaine de la transition énergétique. Ils ont également créé une charte qui permet de distinguer les organismes volontaires qui dispensent des formations de qualité sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Agréé ou non Format'eree, tout organisme de formation est invité à diffuser son offre dans le domaine de la transition énergétique dans notre annuaire en ligne.

En savoir plus : www.cler.org/outils/formation

Formez-vous à la lutte contre la précarité énergétique !

Aujourd'hui, 20 % des ménages français ont des difficultés à couvrir leurs besoins énergétiques liés au logement. Quels sont les enjeux, les causes et impacts de la précarité énergétique ? Et surtout, quels sont les leviers d'actions ? Le CLER et ses adhérents vous proposent plusieurs formations en lien avec différentes démarches (Slime, Mage, Porteurs d'idées énergétiques, PTRE...), qui visent une montée en compétences de l'ensemble des acteurs en contact avec des ménages en situation de précarité énergétique.

Un Mooc pour comprendre et agir

Cette formation à distance portée par l'Asder, adhérente du CLER, vise à apporter des éléments de compréhension de la précarité énergétique et des dispositifs existants : quels sont les indicateurs permettant de repérer les situations ? Qui sont les acteurs privés et publics intervenants sur la précarité énergétique ? Quels sont les leviers administratifs et juridiques à activer ? Et surtout, comment aider les usagers en mettant en place un réseau local, en agissant sur les équipements et le bâtiment ? Ce Mooc s'adresse aux professionnels et bénévoles de l'action sociale et de l'amélioration de l'habitat, et s'inscrit en amont de formations ciblées sur l'accompagnement des ménages.

Inscription possible jusqu'au 26 novembre sur : www.mooc-batiment-durable.fr



AGIR

Créez votre défi citoyen Déclics

Le programme Déclics (Défis citoyens locaux d'implication pour le climat et la sobriété) prend le relais des Familles à énergie positive, programme qui a touché plus de 45 000 foyers depuis 2008. Une nouvelle plateforme numérique permettra aux habitants d'un territoire de participer à des défis collectifs, de suivre leurs consommations, de bénéficier de conseils pour faire évoluer leurs pratiques quotidiennes. Association ou collectivité, vous souhaitez sensibiliser à la sobriété ? Prenez contact avec nous !

En savoir plus : declics@cler.org

Contribuez

Participez au prochain numéro de *Notre Énergie* sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans la transition énergétique ! Vous pouvez nous aider à construire ce dossier en nous suggérant des retours d'expérience venus du terrain, ou des interlocuteurs pertinents dans les territoires, et en apportant vos outils et bonnes pratiques à partager dans les pages Boîte à outils. Contributions, questions ou commentaires...

Contactez-nous à l'adresse :
notre.energie@cler.org

AGIR

#TousTepos en 2020 !

Le réseau des territoires à énergie positive, animé par le CLER, se donne pour objectif de rassembler deux fois plus de territoires engagés en 2020 ! Vous aussi, soutenez la campagne #TousTepos et mobilisez-vous à l'aide des outils disponibles en ligne.

En savoir plus : www.territoires-energie-positive.fr

AGENDA

Premières Assises nationales des énergies renouvelables citoyennes

LE MARDI 10 DÉCEMBRE 2019 À MONTPELLIER (HÉRAULT)

Cette première édition des Assises sera l'occasion de rencontrer les acteurs qui sont déjà passés à l'action, et partager les bonnes pratiques pour construire des projets fédérateurs sur un territoire, avec à la clé des retombées économiques, sociales et environnementales. Cet événement national se déroulera la veille d'Energiaïa, forum des énergies renouvelables, qui a lieu les 11 et 12 décembre 2019 au Parc des expositions de Montpellier.

En savoir plus : www.energie-partagee.org/evenements/



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Abonnez-vous

En 1995, le Réseau pour la transition énergétique publiait le premier numéro de sa revue CLER Infos. En 2019, cette publication change de nom et de format pour faire le récit d'une transition énergétique territoriale et donner la parole aux acteurs de terrain. Tirée à 1000 exemplaires, elle est proposée gratuitement aux structures adhérentes de notre réseau.

**Pour la recevoir, contactez-nous
ou accédez au mode d'emploi :**
www.cler.org/outils/publications